



Coefficient et position syntec absente sur fiche de paie

Par **heaven311**, le **02/02/2012 à 18:11**

Bonjour,rrnrnJ'avais été embauché cadre autonome position 3.1 coefficient 170 sous syntec (mentions faites dans le contrat de travail)rrnrnCependant, ses info n'apparaissent pas sur le bulletin de position (ni les positions/coeff, ni la mention forfait mensuel pour le salaire : il y a juste marqué salaire mensuel)rrnrnEst-ce que cela veut dire qu'en cas de contestation, je ne pourrais pas me prévaloir du statut de cadre autonome avec la position correspondante?rrnrnMerci par avance

Par **pat76**, le **02/02/2012 à 19:10**

Bonjour HeavenrrnrnSi dans votre contrat la position et le coefficient ont été indiqués, vous pourrez contester en cas de litige sur le salaire et vous prévaloir des clauses de votre contrat de travail et de la convention collective syntec.rnrnLogiquement, votre employeur aurait dû mentionner sur vos bulletins de salaire la position 3.1 et le coefficient 170 indiqués dans votre contrat de travail.